

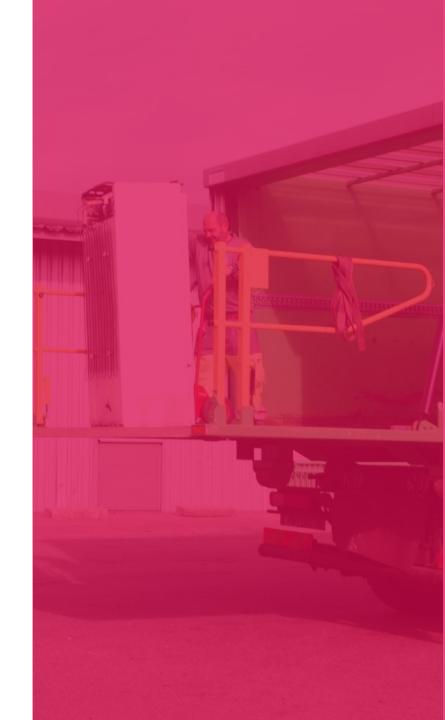
Ecologic

GUIDE DE COLLECTE EN MAGASIN D'ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

Juillet 2024

SOMMAIRE

Ecologic, éco-organisme agréé	03
Les matériels et équipements concernés	04
Le rôle des distributeurs	05
Priorité au réemploi	06
Les conditions opérationnelles de la collecte	07
Les incontournables	80
Demander votre enlèvement en quelques clics	09
Que deviennent les ASL?	11
Vos contacts	12



ECOLOGIC, ÉCO-ORGANISME MULTI-FILIÈRES

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter 3 filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie :



Celle des équipements électriques et électroniques













Celle des Articles de Sport et de Loisirs













Celle des Articles de Bricolage et de Jardin à moteur thermique









Agréé depuis 2006

Il contribue au développement, sur l'ensemble du territoire français, d'une économie circulaire, fondée sur des activités d'information et de sensibilisation.

de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants. distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...



LES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

Le matériel de sport et de loisirs, qu'il soit électrique ou non, ainsi que les autres équipements électriques et électroniques(EEE) usagés, tels que les équipements grand public, sont à remettre à Ecologic pour leur recyclage.



Cycle et mobilité électrique, protections et accessoires



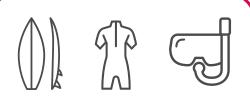
Loisirs extérieurs



Sports de balles et raquettes



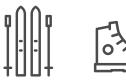
Équipements Grand Public



Sports nautiques



Musculations, fitness...
électriques et non
électriques



Sports de montagne





Équipements de sports & loisirs électriques

NE SONT PAS DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS!



Draisiennes et trottinettes à trois roues



Jouets



Maillots de sports et Chaussures de running



Textiles



LE RÔLE DES DISTRIBUTEURS

Vos obligations en tant que magasin

- Proposer la reprise des ASL de vos clients
 « 1 pour 1 » ou « 1 pour 0 » *
- Informer vos clients de façon très visible sur votre dispositif de reprise
- Gérer les ASL conformément à la loi**, en utilisant les 3 solutions d' Ecologic:
 - Donner à des acteurs de l'ESS ayant des activités de réemploi/réutilisation et référencés par Ecologic (https://www.e-reemploi.eco/)
 - Apporter à un point de collecte proche de votre localisation (https://cartographie.ecologic-france.com/)
 - Demander une collecte en magasin via l'extranet d'Ecologic (https://operation.ecologic-extranet.com)

*1 pour 1 = reprise gratuite d'un article usagé pour l'achat d'un article neuf

Obligatoire pour les magasins > 200m²

1 pour 0 = reprise gratuite d'un article sans obligation d'achat

Obligatoire pour les magasins > 400m²

PRIORITÉ AU RÉEMPLOI

Le magasin doit **privilégier le réemploi** en confiant les ASL réemployables à un acteur local du réemploi (recyclerie, ressourcerie, structure de l'Économie Sociale et Solidaire) référencé en tant qu'opérateur de prévention par Ecologic

Notre plateforme e-réemploi, facilite le don et la mise en relation, et simplifie le processus en assurant la logistique (collecte et transport), le suivi et la traçabilité avec des certificats de cession.

Trouvez des bénéficiaires près de votre localisation:

https://www.e-reemploi.eco



LES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COLLECTE



Atelier du magasin et SAV



Apport des ASL par vos clients



Les petits articles sont à disposer dans les contenants Ecologic ou sur palettes filmées: bien séparer les équipements électriques de nonélectriques



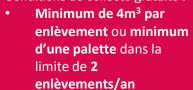


Les articles volumineux sont à stocker au sol ou sur palettes









Matériels prêts à l'enlèvement, sans emballage et accessibles en transpalette



Centres de regroupement, de tri et de troitement

2. Demandez un enlèvement sur l'Extranet d'Ecologic. Le collecteur d'Ecologic intervient dans les délais de 10 jours ouvrés 3. Retrouvez les poids collectés et les documents de traçabilité sur l'Extranet d'Ecologic





LES INCONTOURNABLES

Pour les magasins

- Trier les déchets des ateliers de réparation (pièces, composants...)
- Récupérer les articles usagés des clients
- Conditionner les déchets selon les modalités définies
- Protéger les contenants du vol et des dégradations
- Respecter les seuils contractuels de collecte pour demander un enlèvement
- Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande, et / ou BSD)

Pour Ecologic

- Assurer la prestation d'enlèvement dans les délais de 10 jours ouvrés après réception de la demande
- Garantir que les déchets sont traités conformément à la réglementation
- Rendre compte des tonnages collectés



DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Les demandes d'enlèvements s'effectuent à l'adresse : https://operation.ecologic-extranet.com

Étape 1Connexion



Le login et le mot de passe sont créés par le service du Pilotage des opérations ; un e-mail portant sur ces éléments vous sera adressé, depuis l'adresse mail <nepasrepondre@ecologic-france.com>

Attention: ce mail peut se retrouver dans les SPAM

Étape 2Menu Demande - Créer une demande





DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Étape 3

Demande d'enlèvement

Nature

Sélectionner «Enlèvement» via le menu déroulant

Origine : le ou les points de collectes de votre compte s'afficheront, sélectionner le point de collecte désiré

Conditionnement

Sélectionner dans le menu déroulant le contenant utilisé ou «vrac» pour les articles au sol

Nombre: indiquer le nombre de contenants ou d'unités pour le vrac

Date souhaitée

Date de collecte souhaitée, avec un délai minimal de 3 jours ouvrés, à réception de la demande par le collecteur

Ma référence : à remplir si besoin

interne du magasin

Commentaire: indiquer les équipements hors-norme, les contraintes horaires, les jours de fermeture exceptionnelle

4 Pour ajouter une ligne

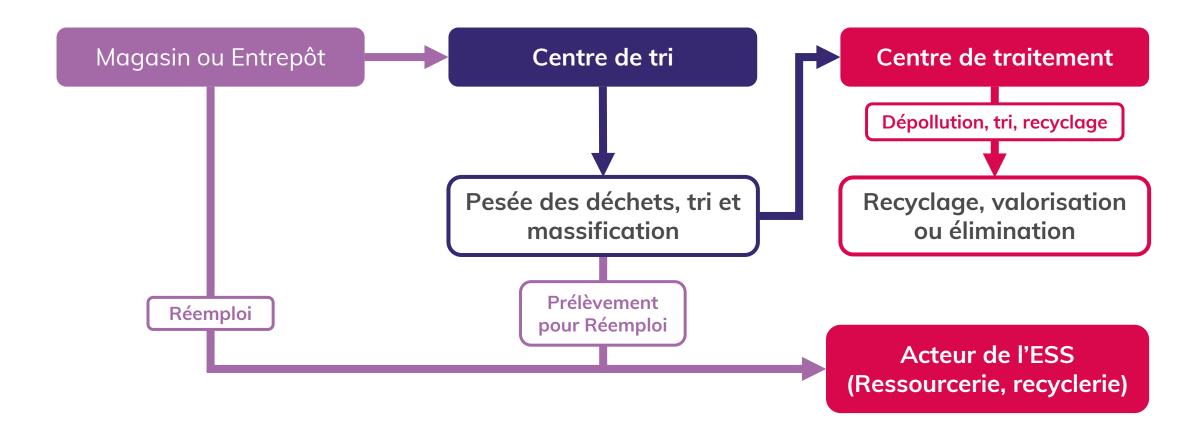
5 Valider votre demande:

> un message de confirmation indiquant l'enregistrement de la demande s'affichera.





QUE DEVIENNENT LES ASL?





VOS CONTACTS

Pour les dysfonctionnements opérationnels ponctuels (retard de collecte, manque de contenants...), veuillez contacter :

pilote@ecologic-france.com



01 30 57 79 27

Ticket incident sur l'extranet Fusion : operation.ecologic-extranet.com



Ecologic

MERCI

pour votre coopération vers une économie plus circulaire!